

## Égalité : Lutte contre les discriminations et prise en compte du handicap

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

Les questions d'égalité Femmes-Hommes sont abordées dans une fiche séparée spécifique.

### SITUATION

Valeur fondamentale de notre république, l'Égalité n'est pas seulement une devise républicaine mais doit être une réalité et une ambition permanente. Elle doit constituer un objectif incontournable dans la construction des politiques publiques. Le Conseil régional de Bretagne doit avoir un rôle déterminant à jouer pour faire de l'égalité une réalité tangible, mobiliser la société civile et encourager la justice sociale et la solidarité. L'Égalité est consubstantielle de la capacité à faire société et de la démocratie permanente que nous entendons faire vivre. Elle est un enjeu transversal à l'ensemble des politiques publiques, tout autant dans la vie économique que sociale. **L'approche doit ainsi être intégrée et une culture de l'égalité doit être créée au sein de toutes les politiques publiques.** Elle suppose donc un engagement constant de tous les acteurs publics et privés dans un travail de partenariat transversal. L'égalité ne se décrète pas, elle se construit et doit pouvoir se mesurer dans la vie concrète de chacune et chacun. Elle ne peut se satisfaire de déclaration d'intentions, elle doit devenir un automatisme pour tous les acteurs dont nous devons pouvoir mesurer les réelles avancées.

Nous défendons fermement et activement les trois principes suivants :

- La reconnaissance de la diversité comme élément de richesse de nos sociétés ;
- La défense du pluralisme et le plein respect des minorités et de leurs droits ;
- La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination – qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, à l'origine sociale ou ethnique, à l'origine géographique (zones rurales, quartiers populaires, territoires

extérieurs à la Bretagne ou à la France), à la couleur, la langue, l'âge, au handicap, à la maladie, ou tout autre situation.

A ce jour, la loi française, en conformité avec les conventions internationales et le droit européen, reconnaît 25 critères de discriminations : Apparence physique / Âge / État de santé / Appartenance ou non à une prétendue race / Appartenance ou non à une nation / Sexe / Identité de genre / Orientation sexuelle / Grossesse / Handicap / Origine / Religion / Domiciliation bancaire / Opinions politiques / Opinions philosophiques / Situation de famille / Caractéristiques génétiques / Mœurs / Patronyme / Activités syndicales / Lieu de résidence / Appartenance ou non à une ethnie / Perte d'autonomie / Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère / Vulnérabilité résultant de sa situation économique.

Il n'existe aucune hiérarchie entre ces 25 critères. L'auteur d'un fait de discrimination encourt jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Quelques exemples de domaines concernés par la discrimination : l'accès à l'emploi ; l'accès au logement ; l'éducation et la formation (conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation) ; la fourniture de biens et services qu'ils soient privés ou publics (accès à une boîte de nuit, à un restaurant, à un bâtiment public, souscription d'un crédit, accès à des services sociaux) ; l'accès à la protection sociale...

Nous devons avoir une politique pro-active concernant les discriminations vécues par des breton·ne·s noir·e·s, arabes, asiastiques, métis·ses, LGBTQI+, en situation de handicap... qu'ils·elles habitent en ruralité, en ville, ou parmi les 90 000 habitant·e·s des 32 quartiers populaires bretons. La réalité vécue par les breton·ne·s victimes de discriminations n'est ni une importation étatsunienne, ni une importation de la région parisienne.

Dès le début du nouveau mandat, nous souhaitons mettre en œuvre un **grand Plan régional « Toutes et tous mobilisé.e.s pour l'égalité et contre les discriminations en Bretagne »** afin de nourrir l'ensemble des actions entreprises et financées par le conseil régional.

## PROPOSITIONS

### I. PROPOSITIONS POUR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## **1. Elaboration d'une Charte d'engagements partenariaux à destination de tous les acteurs**

Cette Charte formalisera la volonté de chacun.e de participer à cette mobilisation collective en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Cette inscription dans un cadre commun vise à réussir la mise en cohérence des interventions des uns et des autres, l'efficacité et l'efficacités des actions entreprises et l'enclenchement d'une mobilisation citoyenne en Région Bretagne.

Cette Charte a pour objectif la constitution d'un réseau d'acteurs publics, privés, associatifs, institutionnels, qui se mobilisent et s'engagent. Les résultats de cet engagement doivent être tangibles, concrets pour une réduction mesurable des inégalités partout (transports, entreprises, lycées...)

Les signataires devront produire des indicateurs pertinents dans leurs domaines d'intervention et s'engager à les renseigner et à les partager afin que l'évolution des pratiques en matière d'égalité puisse être constatée et évaluée.

## **2. Soutien financier accru de l'ensemble des projets innovants visant à lutter contre les discriminations au travers d'un dispositif d'appel à projets et de sélection des dossiers portés par une grande variété de structures.**

## **3. Financement et visibilité de l'observation** (observatoires, comités scientifiques et citoyens...) qui recense de façon systématique les constats et les actions dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

## **4. Financement des structures en soutien juridique** des personnes victimes de discriminations.

## **5. Renforcement des moyens financiers alloués aux actions de visibilité et de prévention contre le racisme.**

## **6. Réaffirmation dans les contrats entre la Région et les collectivités de l'obligation de conclure des Plans Territoriaux de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD).** La Région se proposera d'être co-signataire de tout PTLCD (Métropoles, Communautés de communes...)

## **7. Prise en compte des critères d'égalité et de lutte contre les discriminations dans les critères pour l'attribution des aides économiques et dans l'attribution des marchés publics.**

## **8. Inscrire la Région Bretagne dans la démarche d'obtention du Label AFNOR Diversité**

9. Soutien aux **structures d'accompagnement des personnes en situation d'exil** ( voir Fiche "Bretagne en Europe et monde", Axe prioritaire 5 : " *Pour accompagner la bienveillance citoyenne vis à vis des personnes choisissant de venir vivre en Bretagne ou se retrouvant en situation d'exil* " )
10. **Éducation et mémoires** : Honorer la mémoire de tous·tes les Breton·nes par le soutien aux projets fédérateurs et éducatifs portant sur les mémoires de l'Occupation et de la Shoah, de la traite et de l'esclavage, et à tous les combattants morts pour la France (combattants bretons, alliés, étrangers, issus des colonies).

## II. PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 11. Gouvernance et connaissance

- a. **Créer un Conseil Consultatif des politiques régionales handicap et autonomie**, pour ne pas faire « pour » mais « avec » les personnes concernées
- b. **Créer un observatoire régional de l'accessibilité universelle**, en lien avec l'ORS, l'ARS et l'ORSE

### 12. Favoriser la mobilité durable des personnes en situation de handicap

- a. **Structurer un service régional pour une politique de transports adaptés et à la demande**, accessibles à toutes les personnes en situation de handicap (malvoyantes, aveugles, handicap mental, autisme etc.), en lien avec les départements
- b. **Abonder les fonds de compensation du handicap pour soulager financièrement les familles du coût du reste à charge pour l'achat d'équipement. Soutenir l'achat de matériels innovants (neufs ou d'occasion) permettant des mobilités douces** (vélos adaptés, tricycles avec motorisation électrique etc.), pas ou peu financés par les MDPH ; soutenir les structures qui permettent la récupération et réutilisation de matériel.
- c. Veillez à ce que les aides financières régionales prennent en compte systématique l'accessibilité des établissements recevant du public et la continuité des parcours de déplacements en ville ou dans les bourgs (Opérations de revitalisation des centre-bourgs)

13. **Favoriser le maintien à domicile** pour tous ceux et toutes celles qui le souhaitent

14. **Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**

- a. **Soutenir les structures d'insertion pour les personnes en situation de handicap**
- b. **Renforcer les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage des personnes en situation de handicap**
- c. **Élaborer un Plan régional d'insertion des travailleurs en situation de handicap**, pour prévenir les ruptures dans les cursus et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes
- d. **Accélérer la formation systématique des conseillers à l'emploi aux enjeux du handicap**
- e. **Bonus incitatif dans les prêts / aides économiques pour les entreprises** assujetties qui dépassent le seuil obligatoire de 6% des effectifs d'employé.e.s en situation de handicap
- f. Renforcer le partenariat existant entre la Région, l'Etat et l'Agefiph
- g. **Soutien financier à l'acquisition de matériel et de véhicules de service ou adaptés au transport des personnes à mobilité réduite pour les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT)**

#### **15. Démocratie :**

- a. **Favoriser l'accessibilité des réunions plénières du conseil régional, les vidéos informatives et l'information écrite** (traduction en LSF et sous-titrage des réunions, version LFPC des textes informatifs, synthèse vocale et autres)

#### **16. En lien avec les départements :**

- a. **Favoriser la création de tiers-lieux et de maisons de répit dans les espaces naturels, bases de loisirs, pour les personnes concernées et les aidants.** Favoriser des programmes de séjours de vacances adaptés.
- b. **Améliorer les conditions d'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles.**
- c. **Co-financer des structures d'accueil** pour les personnes autistes, les personnes handicapées mentales et psychiques.